

Chef Régis Pénosway :

Le 17 octobre 2022, l'Agence canadienne d'évaluation d'impacts (l'Agence) a suspendu le délai de 180 jours pour la phase de planification en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact pour le projet nickélique Crawford, à la demande de Canada Nickel Company (le promoteur). Veuillez consulter l'avis public sur le Registre canadien d'évaluation d'impact.

Une fois que la description détaillée du projet et la réponse au sommaire des questions auront été acceptées, l'Agence les affichera sur la page Web du registre du projet, ainsi qu'un avis indiquant que le délai de 180 jours a repris à compter de la date à laquelle les documents ont été soumis.

La description détaillée du projet et la réponse au sommaire des questions seront utilisées par l'Agence pour déterminer si une étude d'impact est nécessaire pour le projet. Si une étude d'impact est requise, l'Agence préparera l'ébauche des Lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact et l'ébauche du Plan de mobilisation et de partenariat avec les Autochtones.

À ce jour, nous n'avons pas reçu de renseignements ou de points de vue sur les effets potentiels du projet de la part de la Conseil des Aninicinapek de Kitcisakik. Si l'Agence ne reçoit pas de renseignements de votre communauté d'ici le 8 novembre 2022, la Conseil des Aninicinapek de Kitcisakik ne sera pas incluse dans l'ébauche du plan de mobilisation et de partenariat avec les Autochtones et sera informée des étapes futures de l'évaluation des impacts.

Si votre communauté n'a pas d'intérêt dans ce projet et ne souhaite plus recevoir de correspondance de l'Agence à ce sujet, veuillez nous le faire savoir.

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant ces points, veuillez communiquer avec moi à l'adresse Crawford@iaac-aeic.gc.ca ou par téléphone au 902-399-8838.

Merci,

Erin Norton

Project Analyst, Ontario Region

Impact Assessment Agency of Canada / Government of Canada

Analyste de projets, Région de l'Ontario

Agence d'évaluation d'impact du Canada / Gouvernement du Canada

Chef Régis Pénosway:

Je vous écris au nom de L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence), pour donner suite à la lettre envoyée le 8 août 2022, concernant le projet proposé, projet nickelifère Crawford (le Projet).

Veillez consulter la correspondance ci-jointe concernant le résumé des enjeux liées au projet qui a été fourni à Canada Nickel Company (le promoteur), et les prochaines étapes prévues dans la phase de planification de l'évaluation du projet. Pour votre commodité, j'ai également joint à nouveau la correspondance du 8 août.

À ce jour, nous n'avons pas reçu d'informations ou de points de vue sur les effets potentiels du projet de la part du Conseil des Aninicinapek de Kitcisakik. Si l'Agence ne reçoit pas d'informations de la part de votre communauté d'ici le mardi 8 novembre, 2022, Conseil des Aninicinapek de Kitcisakik ne sera pas incluse dans l'ébauche du Plan mobilisation et de partenariat avec les Autochtones, et ne sera informée que des futures étapes de l'évaluation d'impacts.

Si votre communauté n'a pas d'intérêt dans ce projet et souhaite ne plus recevoir de correspondance de l'Agence à ce projet, veuillez répondre pour nous le faire savoir.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec moi à Crawford@iaac-aeic.gc.ca ou au 902-399-8838.

Merci,

Erin Norton